



**CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 25 avril 2017**

**PROCES - VERBAL**

La séance publique est **ouverte à 19h00**, et présidée par Monsieur Robert DAGORNE - Maire en exercice, Monsieur le Maire propose au Conseil la désignation de Madame Sabrina MARCHESSON en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel du Conseil par Monsieur Georges HECKENROTH Adjoint au Maire,

Pouvoirs : Mme D. TESTAGROSSA donne pouvoir à Mme J. BOURIAUD – M. S. HONORAT donne pouvoir à Mme M. JEUIL – M. E. MATAILLET-ROCCHINI donne pouvoir à M. Renaud DAGORNE – Mme M. FRESIA donne pouvoir à Mme M. GRAZIANO – Mme M. MERENDA donne pouvoir à M. S. DI BENEDETTO

Absent : M. B. COLSON

23 présents, 05 pouvoirs, 1 absent, soit 28 membres présents ou représentés.

**Monsieur le Maire** rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 2014/017 du 15 avril 2014 portant sur les Décisions du Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la séance du 31 mars 2017 :

|       |            |   |
|-------|------------|---|
| N°029 | 03/04/2017 | Modification de la régie de recettes à l'office de tourisme                           |
| N°030 | 03/04/2017 | Accord cadre pour la construction d'un refuge pour chats sur la commune (MAPA 16-14A) |
| N°031 | 05/04/2017 | Maîtrise d'œuvre – Etude hydraulique pour la salle multi-activités                    |

Les procès-verbaux n°24, n°25 et n°26 portant sur les séances du 14 mars 2017, du 21 mars 2017 et 31 mars 2017 seront adoptés ultérieurement compte tenu de la charge administrative actuelle et du rapprochement des séances. Aucune observation des membres du Conseil Municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'Urgence selon l'application de l'article L 2121-12 du CGCT, pour les questions N°8 et N°9 portant sur des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental 13 ayant un délai de dépôt sur leur plateforme au 30 avril 2017.

**Le Conseil Municipal accepte ce débat d'urgence à l'unanimité par 28 voix.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL PROCEDE A L'EXAMEN DES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR –**

**QUESTION N°1 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2017 - AMENAGEMENT DE LA PLACE FONTVIEILLE - RAPPORTEUR : MICHELLE GRAZIANO**

Il convient de délibérer à nouveau sur cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des travaux de proximité 2017.

En effet le Maître d'œuvre avait sur - estimé ces travaux, par rapport aux résultats des mises en concurrence intervenues ; en effet, l'entreprise mieux - disante a réajusté dans son offre le montant des travaux de la Place Fontvieille, lequel a pu être ajusté à 84 478.90 € H.T.

L'opération a pour objectif :

- D'améliorer le cadre de vie ;
- De rendre une certaine convivialité à ce quartier très enclavé ;
- De sécuriser les déplacements piétons, la circulation et stationnement des véhicules.

Il est donc proposé de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité 2017, selon le plan de financement suivant :

| Dépenses                            | Montant en €       | Financement               | Montant en €       |
|-------------------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|
| Aménagement de la place fontvieille | 84 478,90 €        | C.D. 13 : .....70 %       | 59 135.00 €        |
|                                     |                    | Commune d'Éguilles : 30 % | 25 343.90 €        |
| <b>Total Hors Taxes</b>             | <b>84 478,90 €</b> | <b>Total 100 %</b>        | <b>84 478.90 €</b> |

Monsieur Daniel ROUX : A titre général et préliminaire, concernant les aménagements de voiries communales, nous aurions certainement intérêt à rationaliser notre réglementation de la police de circulation : nous avons des limitations de vitesses sur la commune à 30, 50, 60 et 90 km/heure, et par ailleurs, particulièrement pour les ralentisseurs, j'é mets les plus grandes réserves sur leur conformité : il y a une pente normalisée à respecter.

Monsieur le Maire : Nous sommes là face à un problème réel, et il faut faire preuve de pragmatisme, trop de limitations à 30 km/h et les brigades motorisées viennent remplir leurs carnets de timbres amendes en quelques minutes dans des conditions qui peuvent être abusives ; par ailleurs il faut tenir compte, au cas par cas, de la nature du risque selon le profil des voies, leurs largeurs, et des risques causés par les voies adjacentes. Les coussins Berlinois ne suffisent pas, les ralentisseurs et plateaux traversant sont adaptés aux départementales, mais pas au trafic urbain, or, dans la pente des rues qui traversent le centre village devant les commerces, surtout en descente, les vitesses sont trop élevées, et il faut des systèmes efficaces, notamment avec les 4 x 4 et véhicules de chantiers, et nous devons donc trouver des solutions pour chaque situation.

Monsieur Daniel ROUX : Pour le cas particulier de l'aménagement de la place Fontvieille, qui fait l'objet précis de cette question, que comptez - vous faire ? J'attire votre attention sur le très sérieux problème de circulation et stationnement qu'elle pose.

Monsieur le Maire : Nous en sommes bien conscients, c'est une des plus anciennes placettes du village conçue au moyen - âge autour d'une source, aménagée ensuite en lavoir, c'est un ensemble magnifique, mais conçu à une époque où les voitures n'existaient pas. Aujourd'hui les besoins de la population, plus nombreuse que par le passé, car tout est bâti, sont bien différents, et les habitants veulent avant tout circuler et se garer.

Avant d'en arriver à une émeute entre riverains, je ferais une grande réunion, ici même en Mairie, où je poserais la question autour d'un plan, sur l'emprise du stationnement, et la majorité l'emportera, c'est la sagesse et le bon sens qui nous guideront dans cette opération. Tout à la voiture, ce n'est pas forcément mon souhait, mais je m'en remettrai à la volonté de ceux qui y habitent. Donc rien n'est figé, et attendons que la consultation soit faite, et puis nous exécuterons au mieux dans l'enveloppe de crédit prévue.

Monsieur Daniel ROUX : Nous approuvons toutes les solutions de concertations.

**L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- d'approuver ce projet ;
- de solliciter le Conseil Départemental 13 au titre de ses aides 2017 aux travaux de proximité pour un montant de 59 135.00 € ;
- d'habiliter le Maire à signer les actes correspondants.

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 28**

QUESTION N°2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2017 - AMENAGEMENT DE LA RUE DU BARRI – RAPPORTEUR : MICHELLE GRAZIANO

Dans le prolongement des programmes de la rue Fontvieille et de la place Fontvieille, il convient d'aménager la rue du Barri qui se trouve dans le même périmètre.

L'opération a pour objectif :

- D'améliorer le cadre de vie ;
- De rendre une certaine convivialité à ce quartier très enclavé ;
- De sécuriser les déplacements piétons.

Il est donc proposé de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité 2017, selon le plan de financement suivant :

| Dépenses                       | Montant en €       | Financement                   | Montant en €       |
|--------------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|
| Aménagement de la rue du Barri | 84 494.00 €        | C.D. 13 : .....70 %           | 59 146.00 €        |
|                                |                    | Commune d'Eguilles : ....30 % | 25 348.00 €        |
| <b>Total Hors Taxes</b>        | <b>84 494.00 €</b> | <b>Total 100 %</b>            | <b>84 494.00 €</b> |

Monsieur DI BENEDETTO : c'est étonnant, à une trentaine d'Euros près de retrouver les mêmes montants ?

Monsieur Daniel ROUX : Les deux chantiers (avec Fontvieille) seront faits ensemble ?

Monsieur le Maire : Il s'agit de marchés et cahiers des charges distincts établis par le maître d'oeuvre, mais je ne vous cache pas que nous tenons compte des plafonds de dépenses éligibles fixés par les procédures du Conseil Départemental, c'est donc très normal et légal de gérer au mieux nos chantiers avec les meilleures aides possibles selon les tranches admissibles par le Département. Ceci étant en plein centre du vieux village, nous avons intérêt à coordonner ces travaux, les stockages de matériaux, passages d'engins, et en limiter la durée et les nuisances, c'est donc ce que nous faisons.

**L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- d'approuver ce projet ;
- de solliciter le Conseil Départemental 13 au titre de ses aides 2017 aux travaux de proximité pour un montant de 59 146.00 € ;
- d'habiliter le Maire à signer les actes correspondants.

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 28**

**QUESTION N°3 -DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2017 – TRAVAUX DIVERS DANS LES DEUX GROUPES SCOLAIRES CROS ET SURVILLE - RAPPORTEUR : JEANNETTE BOURIAUD**

Suite à la demande de nombreux parents d'élèves, et des équipes enseignantes, il convient de climatiser certaines salles de classes et les dortoirs de maternelles dans les deux groupes scolaires du Cros et du Surville. Il est donc proposé de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité 2017, selon le plan de financement suivant :

| Dépenses   | Montant en €       | Financement               | Montant en €       |
|--|--------------------|---------------------------|--------------------|
| Climatisation dans les deux groupes scolaires Cros et Surville | 84 250.00 €        | C.D. 13 :.....70 %        | 58 975.00 €        |
|  |                    | Commune d'Eguilles : 30 % | 25 275.00 €        |
| <b>Total Hors Taxes</b>  | <b>84 250.00 €</b> | <b>Total 100 %</b>        | <b>84 250.00 €</b> |

Monsieur DI BENEDETTO : Combien de classes sont concernées ?

Madame Jeannette BOURIAUD : Avec le réchauffement climatique, à la demande des conseils d'écoles depuis quelques années, il y a 8 classes à traiter en priorité, mais il y a surtout une classe et un dortoir de maternelle au Surville exposés au Sud, en plein soleil, qu'il faut reprendre complètement.

Monsieur le Maire : 84.250 €, cela permet de traiter quelques classes ! Mais ce n'est pas pour 1 climatiseur ! Là ce serait bien trop cher ! En fait on reprend tout, électricité, plomberie, petite maçonnerie en plus des climatiseurs proprement dits, donc gros travaux à faire quand les écoles sont fermées....Ce sont les parents d'élèves et les enseignants qui demandent ça, et bien sûr tout sera fait pour rafraîchir les classes.

**L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- d'approuver ce projet ;
- de solliciter le Conseil Départemental 13 au titre de ses aides 2017 aux travaux de proximité pour un montant de 58 975.00 € ;
- d'habiliter le Maire à signer les actes correspondants.

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 28**

**QUESTION N°4 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2017 – STADE INSTALLATIONS SPORTIVES – TENNIS ET ABORDS - RAPPORTEUR : VINCENT OLIVETTI**

Il est proposé un programme d'investissement 2017 avec une demande d'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des « travaux de proximité » 2017.

- Tennis club : avec le développement du tennis handisport il est proposé la construction d'un sanitaire pour personnes handicapées, étant également rappelé qu'avec 450 licenciés et 7 courts de tennis + 1 mini court avec mur d'entraînement, ces installations et leur club house relèvent d'un groupe de sécurité et accessibilité applicable aux Etablissements Recevant du Public nécessitant ce type

d'aménagement ; « qui peut le plus peut le moins » cette installation est aussi utilisable par les valides, selon devis du 23/09/2016 cet équipement est estimé à un sous total de **9.830,00 €** Hors Taxes ;

- Tennis club : remise à niveau F.F.T. des 6 courts existants les plus anciens, en béton poreux, selon devis du 01/03/2017 dont le tarif est maintenu, tenant compte du niveau actuel de chacun des courts (très sollicités vu leur niveau d'utilisation) =
    - Court n° 1 à n° 6 ..... **40 040,28 €** Hors Taxes ;
    - Portillon : sous total de..... **1.195,00 €** Hors Taxes ;
    - Création d'une aire de sports « jardin du tennis » : **17.075,00 €** Hors Taxes ;
    - Frais divers de chantier, accès piétonnier à l'aire de sports : **2.380,20 €** Hors Taxes ;
- SOIT UN TOTAL DE :..... 70 520,48 € HORS TAXES.**

Il est donc proposé de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité 2017, selon le plan de financement suivant :

| Dépenses  | Montant en €       | Financement               | Montant en €       |
|---|--------------------|---------------------------|--------------------|
| Stade Installations sportives<br>- Tennis et Abords | 70 520,48 €        | C.D. 13 : .....70 %       | 49 364,34 €        |
|   |                    | Commune d'Eguilles : 30 % | 21 156,14 €        |
| <b>Total Hors Taxes</b>                             | <b>70 520,48 €</b> | <b>Total 100 %</b>        | <b>70 520,48 €</b> |

Monsieur Vincent OLIVETTI : en fait c'est une réhabilitation profonde des courts, ils sont faits de plaques en béton poreux, mais depuis l'origine, il y a plus de 20 ans, il y a des plaques qui se sont affaissées, cassées, ou soulevées, avec de mauvais rebonds, et on peut même s'accrocher les pieds et tomber, il faut donc revoir l'ensemble de tous les terrains (6 terrains à traiter) sauf celui livré neuf en 2015. Il y a même un terrain, le n° 3, qu'il faut pratiquement refaire en entier. En plus nous voulons faire une aire « jardin du tennis » juste à côté et en dessous des courts à la place de l'ancien bouledrome au - dessus du terrain de football. Pour les accompagnants, avec quelques agrès pour permettre, en libre accès, à toutes les personnes sportives d'aller s'entraîner, travailler gratuitement leurs muscles et leur souplesse. C'est aussi une demande faite par les clubs de sports pour aller y perfectionner la forme de leurs sportifs.

**L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- d'approuver ce programme,
- de solliciter une aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité 2017 pour une dépense éligible de 70 520,48 € Hors Taxes, au taux de couverture de 70 % pour une subvention de 49 364,34 €.

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 28**

**QUESTION N°5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – AU TITRE DES TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE 2017 - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE - RAPPORTEUR : CYRIL VILLALONGA**

La commune envisage de remettre aux normes et de compléter la signalisation directionnelle des ronds-points. Les axes privilégiés sont les entrées/sorties de ville au niveau des carrefours et la signalisation dans le centre ancien du village.

Il est donc proposé de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de sécurité routière 2017 selon le plan de financement suivant, sur la base de calcul de 80 % de 75 000.00 € H.T :

| Dépenses                | Montant en €       | Financement                     | Montant en €       |
|-------------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------|
| Signalisation           | 75 120,60 €        | C.D. 13 : .....79.87 %          | 60 000,00 €        |
|                         |                    | Commune d'Eguilles : ...20.13 % | 15 120,60 €        |
| <b>Total Hors Taxes</b> | <b>75 120,60 €</b> | <b>Total 100 %</b>              | <b>75 120,60 €</b> |

Monsieur le Maire : La signalisation actuelle a vécue, en très mauvais état, elle est largement amortie, à remettre à jour, et il manque pas mal de panneaux à certains carrefours.

Monsieur DI BENEDETTO : Je reviens sur la rationalisation des vitesses de circulation sur la commune qui nécessiterait plus de cohérence dans le cadre d'un plan global de circulation.

Monsieur le Maire : C'est compliqué : la règle veut que ce soit 50 kilomètres à l'heure en agglomération, ensuite après les panneaux d'agglomération la question est régie par la direction des routes du Département laquelle régule ses départementales à 90 km/h sauf dangerosité particulière et dans ce cas qui met des limitations à 70 km/h, mais/h c'est trop) et le département ne s'adapte pas toujours à ce que veut la commune. Si nous arrivons à nous entendre, les panneaux ne suffisent pas, il faut des dispositifs de ralentissement. Nous arrivons parfois à des compromis et cas particuliers, comme je l'ai évoqué en début de séance ; par exemple sur la R.D. 17 j'ai mis 60 km/h, pourquoi : parce que nous avons la compagnie de C..R.S. n° 33, la brigade motorisée de Salon, la gendarmerie et la Police Nationale d'Aix – en Provence juste à la limite communale, dès que nous avons déplacé le panneau d'entrée de ville, venaient régulièrement sur cette section : radar ! radar ! radar ! Pour toutes les personnes prises à 51 km/h c'était – 2 points et 90 € ; je suis le premier à rechercher la sécurité, mais là cela devenait intenable, donc il fallait trouver un compromis à 60 km/h. C'est la même chose sur toute la commune, et dans les endroits les plus resserrés cela reste 50 km/h, et 30 km/h autour des écoles et dans le village avec les traversées devant les commerces, par exemple Rue du Grand Logis.

**L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- d'approuver l'ensemble de ces projets de signalisation ;
- de solliciter le Conseil Départemental 13 au titre de ses aides 2017 aux travaux de sécurité routière pour un montant de 60 000.00 € ;
- d'habiliter le Maire à signer les actes correspondants.

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 28**

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| <b>QUESTION N°6 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – AU TITRE DE L'AIDE A L'EQUIPEMENT DES SALLES DE SPECTACLES, DES SALLES DE CINEMA MUNICIPALES ET DES SALLES D'EXPOSITION -</b> | <b>RAPPORTEUR : NICOLE BAUCHET</b> |
|---|------------------------------------|

Madame BAUCHET : Il convient de changer la tribune et les fauteuils de la Salle Régine DYJAK au sein de l'Espace Georges DUBY lesquels ont 30 ans, dans une salle utilisée plus de 300 jours par an. Ces fauteuils étaient devenus vétustes et surtout plus aux normes n'étant pas ignifugés, enfin cette salle passant en permanence d'une configuration « parterre » (salle entièrement dégagée, avec des tables, par exemple pour les lotos, ou avec seulement les gradins) à « fauteuils d'orchestre » (avec ses places assises au maximum pour les spectacles) ces manutentions mobilisaient à chaque fois 2 agents pour les montages / démontages.

Nous resterons à 327 fauteuils, avec une tribune télescopique « orchestra » avec des moteurs électriques permettant des changements de configurations avec 1 seul agent (donc moins d'heures supplémentaires).

Il est donc proposé de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide à l'équipement des salles de spectacles, des salles de cinéma municipales et des salles d'exposition, selon une base de dépense d'équipement plafonnée à 100 000.00 € H.T. par le Département et un taux de subvention de 30% à 60% en fonction de l'intérêt du projet et de sa qualité artistique et culturelle.

Est rappelée l'importance du programme, du niveau d'utilisation de la salle, cœur culturel et social du village, et du niveau d'effort communal.

Monsieur Daniel ROUX : On reste à la même capacité ?

Monsieur le Maire et Madame BAUCHET :: à 327 places on gagne 10 places. Car nous sommes à 317 places actuellement.

**L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- d'approuver ce projet ;
- de solliciter le Conseil Départemental 13 au titre de cette aide à l'équipement des salles de spectacles 2017, au meilleur taux du Département de 60 % du plafond de dépenses éligibles de 100.000 €, selon le plan de financement suivant :

| Dépenses                | Montant en €        | Financement   | Montant en €        |
|-------------------------|---------------------|---|---------------------|
| 327 places installées   | 165.000,00 €        | C.D. 13 : 60 % de 100.000 €<br>et 36 % du programme | 60 000,00 €         |
|                         |                     | Commune d'Eguilles :.....64 %                       | 105.000,00 €        |
| <b>Total Hors Taxes</b> | <b>165.000,00 €</b> | <b>Total 100 %</b>                                  | <b>165.000,00 €</b> |

- d'habiliter le Maire à signer les actes correspondants.

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 28**

**QUESTION N°7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS****RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Comme chaque année, il est tenu compte des avis de la Commission Administrative Paritaire tenue auprès du Centre de Gestion 13.

**Transformation** de 2 postes d'adjoint administratif à temps complet en 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Transformation** de 3 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en 3 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

| GRADE  | Ancien effectif | Effectif nouveau |
|--|-----------------|------------------|
| Adjoint administratif                                      | 9               | 7                |
| Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 11              | 10               |
| Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe | 3               | 6                |
| TOTAL  | 23              | 23               |

**Transformation** de 11 postes d'adjoint technique à temps complet en 11 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Transformation** de 18 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en 18 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

| GRADE  | Ancien effectif | Effectif nouveau |
|--|-----------------|------------------|
| Adjoint technique                                      | 46              | 35               |
| Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 26              | 19               |
| Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe | 2               | 20               |
| TOTAL  | 74              | 74               |

**Transformation** d'un poste de brigadier à temps complet en un poste de brigadier chef principal à temps complet.

| GRADE                    | Ancien effectif | Effectif nouveau |
|--------------------------|-----------------|------------------|
| Brigadier                | 1               | 0                |
| Brigadier chef principal | 8               | 9                |
| TOTAL                    | 9               | 9                |

**Transformation** d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

| GRADE   | Ancien effectif | Effectif nouveau |
|---|-----------------|------------------|
| Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 6               | 5                |
| Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe           | 2               | 3                |
| TOTAL   | 8               | 8                |

Monsieur le Maire : à chaque fois, ces évolutions de carrières tiennent compte des avis favorables des commissions paritaires du Centre de Gestion, et nous restons à effectif constant, c'est le principe du Glissement Vieillesse Technicité. Je profite de l'occasion pour répondre à Monsieur Le BRIS concernant nos effectifs. Nous fournissons en annexes des documents comptables un état du personnel au 31 Décembre. Cette annexe reprend les emplois permanents de l'effectif des agents titulaires en tenant compte des postes à temps partiel et ceux à temps complet. Il a été indiqué 132,5 agents titulaires, en fait il y a eu une erreur de plume et il fallait lire 135 agents, si l'on raisonne en équivalent temps plein nous sommes à 131 agents, l'impact des temps partiels représente donc 4 temps complets. Je ne vous parle que des titulaires : il faut y rajouter les vacataires (école de musique, remplacements, animateurs jeunesse pendant les vacances scolaires...).

Dans ce nouveau tableau que je vous propose, nous passons de 135 à 137 agents titulaires, avec une moyenne à 134 agents en équivalent temps plein : nous avons tenu compte d'un départ à la retraite et de 3 agents contractuels et qui sont devenus statutaires (stagierisés) comme je l'ai souvent dit ici, nous ne laissons personne sur le bord de la route et globalement nos effectifs sont très stables.

**L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE, d'approuver ces modifications du tableau des emplois et effectifs.**

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 28**

Monsieur le Maire : Nous en arrivons aux questions à examiner dans le cadre de l'urgence votée en début de séance.

**QUESTION N°8 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2017  
AMENAGEMENT SALLES MISTRAL ET REYNAUD** **RAPPORTEUR : NICOLE BAUCHET**

Il est proposé un programme d'investissement 2017 avec une demande d'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des « travaux de proximité » 2017 pour l'aménagement de deux installations contiguës desservies depuis la Place de la Mairie (Gabriel PAYEUR).

- Salle Mistral : un total de **25.627,00 €** Hors Taxes ;
- Salle Reynaud : un total de **26.312,38 €** Hors Taxes ;

**SOIT UN TOTAL DE :..... 51.939,38 € HORS TAXES.**

Il est donc proposé de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité 2017, selon le plan de financement suivant :

| Dépenses                  | Montant en €       | Financement               | Montant en €       |
|---------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|
| Aménagement Salle Mistral | 25 627,00 €        | C.D. 13 :.....70 %        | 36 357,57 €        |
| Aménagement Salle Reynaud | 26 312,38 €        | Commune d'Eguilles : 30 % | 15 581,81 €        |
| <b>Total Hors Taxes</b>   | <b>51 939,38 €</b> | <b>Total 100 %</b>        | <b>51 939,38 €</b> |

Madame BAUCHET : ces salles Mistral et Reynaud sont de plus en plus utilisées pour les expositions et conférences, avec même des accès indépendants, et en dehors des heures d'ouvertures de la Mairie et du bâtiment du C.C.A.S. Il est donc nécessaire de les équiper aux normes d'Etablissements Recevant du Public indépendants des bâtiments dans lesquels se trouvent ces salles, et donc avec des toilettes indépendantes utilisables aussi bien par des personnes valides que des personnes à mobilité réduite.

J'insiste sur la progression des expositions dans la salle Mistral de plus en plus demandée :

- En 2015 = 28 expositions ; sans compter les réunions, manifestations du protocole, élections, répétitions de l'harmonie municipale...
- En 2016 = 39 expositions
- Et en 2017 à ce jour 25 Avril nous en sommes déjà à 29...

La salle REYNAUD est un peu moins sollicitée :

- 2015 = 10 ;
- 2016 = 10 ;
- 2017 = 12 à ce jour ;

Il était vraiment urgent de faire cet aménagement, nous sommes soumis à des mesures de sécurité, et il n'était pas satisfaisant de laisser ouverts nos locaux administratifs sans surveillance, uniquement pour permettre au public de trouver des toilettes. Il y a, notamment, depuis la salle Mistral, un passage vers les toilettes derrière le bureau de l'état civil, qui passe devant nos serveurs informatiques.

Nous ferons un règlement pour l'utilisation de ces salles au-delà de 17 heures 30, avec fermeture de la grande porte de la Mairie et de l'accès aux bureaux du C.C.A.S les salles prêtées étant mises entièrement sous la responsabilité de la personne qui en aura fait la réservation.

Outre les toilettes il y aura bien sûr un point d'eau.

Monsieur DI BENEDETTO : J'évoque aussi la situation des toilettes publiques dans les escaliers sous la place de la Mairie, Rue Fontvieille, et Parking du Mail.

Monsieur le Maire : Cela fait un moment que je souhaite pouvoir les rénover, et je souhaite le voir faire en régie directe par notre équipe de maçons, et j'espère que notre nouveau directeur des services techniques pourra trouver des créneaux d'interventions pour ces travaux. Vous avez raison de dire que ces toilettes publiques ouvertes sur la voie publique sont vétustes, et d'une conception trop ancienne.

Monsieur DI BENEDETTO : Pas classées « monuments historiques » tout de même !

**L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- d'approuver ce programme,

- de solliciter une aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité 2017 pour une dépense éligible de 51 939,38 € Hors Taxes, au taux de couverture de 70 % pour une subvention de 36 357,57 €.

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 28**

|  |
|--|
| <b>QUESTION N°9 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2017</b> |
| <b>AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR CHEMIN DES LAURIERS</b>   |
| <b>RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE</b>  |

Il est proposé un programme d'investissement 2017 avec une demande d'aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des « travaux de proximité » 2017.

- Aménagement d'un trottoir Chemin des Lauriers : Le développement urbain de la commune d'Eguilles sur le secteur des Grapons, Sauriers et Saint Laurent nécessite la mise à niveau des équipements communaux et notamment l'adaptation de ses infrastructures. Ainsi, le chemin des Lauriers desservant ces quartiers doit être équipée de trottoirs afin de permettre aux riverains de rejoindre à pieds le centre-ville et les équipements publics du plateau sportif en toute sécurité. Selon le devis du 12/04/2017 cet équipement est estimé à un total de **84.572,50 €** Hors Taxes ; Il est donc proposé de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité 2017, selon le plan de financement suivant :

| Dépenses                                      | Montant en €       | Financement               | Montant en €       |
|---|--------------------|---------------------------|--------------------|
| Aménagement d'un trottoir chemin des Lauriers | 84 572,50 €        | C.D. 13 : .....70 %       | 59 200,75 €        |
|   |                    | Commune d'Eguilles : 30 % | 25 371,75 €        |
| <b>Total Hors Taxes</b>                       | <b>84 572,50 €</b> | <b>Total 100 %</b>        | <b>84 572,50 €</b> |

Monsieur le Maire : Concernant le Chemin des Lauriers, nous avançons « à petits pas » car à chaque fois, pour l'équiper de trottoirs, de retenues de terre, pour améliorer les débouchés des dessertes riveraines, il nous faut l'autorisation des propriétaires, des cessions gratuites de petites bandes de terre, en tenant compte du rythme de construction de ce quartier qui se densifie.

Je ne vous cache pas que certains riverains ne veulent pas lâcher un centimètre carré pour ces améliorations d'intérêt général.

Or il y a pourtant une demande constante de trottoirs pour rejoindre le village, le centre culturel Duby et surtout les équipements sportifs, depuis ce quartier excentré.

Les trottoirs sont prévus côté droit en montant (c'est aussi le côté de l'abri – bus).

**L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- d'approuver ce programme,
- de solliciter une aide du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité 2017 pour une dépense éligible de 84 572,50 € Hors Taxes, au taux de couverture de 70 % pour une subvention de 59 200,75 €.

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 28**

\*\*\*

**Questions diverses abordées :**

Monsieur le Maire à Monsieur DI BENEDETTO : lors du vote du budget primitif 2017 vous nous avez fait remarquer que dans le chapitre 65 des autres charges de gestion courante l'article 6553 relatif au contingent incendie n'était pas doté, je vous rassure tout de suite, j'ai vérifié, et cette charge est bien budgétée pour son montant notifié, deux lignes en dessous, à l'article 6558 sous l'intitulé « contributions obligatoires » ; donc pas de soucis la charge est bien prévue dans ce chapitre tel qu'il a été globalisé et voté.

Monsieur ROUX demande si les coussins berlinois seront levés aux abords du plateau traversant de la montée Paul Figuière et émet des réserves quant à la conformité de ce plateau.

Monsieur le Maire répond dans l'affirmative les travaux devaient avoir lieu ce jour, par ailleurs concernant les angles d'attaques des ralentisseurs, il faut faire preuve de pragmatisme à raison de l'efficacité que l'on en attend, si l'on réduit cet angle, le ralentisseur ne sert à rien, et ce n'est pas la peine de le faire.

Monsieur ROUX : mais avec un transfert de responsabilité ?



Monsieur le Maire : *nous sommes parfois à la limite.*

Madame BAUCHET informe les membres du Conseil des échanges avec les deux personnes qui ont bénéficié d'une subvention communale et donne lecture de leur avancement d'études et de leurs remerciements.

- a) Lauréate du concours de la résistance : Laura MEDERONNE, 5<sup>ème</sup> place du concours National de la Résistance et de la Déportation : 22 Août départ d'ARLES visite des lieux de la résistance du vieux Lyon, prison du fort de MONTLUC, avec des témoignages de survivants, puis visite du plateau des GLIERES, Abbaye de TALLOIRE qui a abritée des résistants, puis Chartreuse de VOIRON, et retour le 26/08 au soir ;
- b) Faustine LEFAUCONNIER, étudiante en mastère à MOSCOU :

**Objet** : Remerciements – Subvention Mobilité internationale

Monsieur le Maire,

Étant bien arrivée à Moscou depuis maintenant un mois, mes parents m'ont toutefois transmis votre lettre de réponse à ma demande de subvention.

Je souhaitais tout d'abord vous remercier pour la rapidité de votre retour à ce sujet : suite à la lettre que je vous avais fait parvenir, j'ai été contactée sous moins de quinze jours par Madame Nicole Bauchet, afin que nous ayons l'occasion de discuter plus amplement de mon projet. J'ai été très agréablement surprise de constater la rapidité avec laquelle ma demande avait été étudiée : je tenais donc à souligner l'efficacité de l'écoute que vous consacrez aux Éguillens.

Tous mes remerciements vont également vers vous, vers Madame Bauchet, et vers le Conseil Municipal d'avoir approuvé ma demande de subvention pour mon départ à Moscou dans le cadre de mon cursus. Merci infiniment de soutenir vos étudiants dans leurs études : j'ai été particulièrement touchée de me rendre compte que la commune d'Éguilles avait une véritable politique à l'égard des jeunes et de leurs projets, et je vous en suis infiniment reconnaissante.

Dans le cadre de ce séjour à Moscou, je me rends compte également à quel point ce pays est un véritable puits de culture. Mon immersion ici est totale, les premiers jours d'adaptation légèrement plus difficiles que ce que j'avais imaginé, mais c'est une expérience exceptionnelle, très formatrice autant théoriquement que pratiquement, et remplie de perspectives particulièrement épanouissantes.

Je vous remercie, une nouvelle fois, pour toute la compréhension dont vous avez fait preuve à mon égard,

Je vous prie de croire, Monsieur Dagorne, en ma plus haute considération,  
*Faustine Lefauconnier*

\*\*\*

**Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour sa bonne tenue.**

**LA SEANCE EST LEVEE A 19h40**